



BUREAU SMPC:

Présidente:
Kenza Naji

Vice - présidente:
Sakina Sialiti

Vice - président:
Jamal El Ouafa

Secrétaire générale:
Iman Tazi

Secrétaire générale Adjointe:
Meryem El Kasdi

Trésorier:
Adil Ibram

Trésorière Adjointe :
Soukaina Ettoje

Distinction entre Membre Titulaire et Membre Associé :

• Membre Titulaire :
Toute personne qui satisfait les conditions de porter le titre de psychologue clinicien (Diplôme de Master Professionnel en Psychologie Clinique ou équivalent). Ces membres ont le droit de participer aux élections, aux commissions de la société et d'être élus.

• Membre Associé :
Toute personne n'ayant pas les critères des membres titulaires mais désireuses et intéressées de contribuer au développement des missions de la société. Ils peuvent accéder à certaines activités et groupes de travail mais ne peuvent pas être candidats à la constitution du bureau gestionnaire de la société et ne participent pas aux votes. Pour devenir membre associé, il convient d'adresser au Président de la SMPC une demande écrite ainsi qu'une lettre de parrainage de deux membres titulaires de la SMPC.

CONDITIONS D'ADHESION

Conformément aux dispositions du Dahir n° 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958), tel qu'il a été modifié par le Dahir portant loi N° I-73-285 du Rabie I 1393 (10 Avril 1973) (et complété par la nouvelle loi 5048 du 17/02/2002) règlement au droit de l'association, il est formé une association dénommée : Société Marocaine des Psychologues Cliniciens (S.M.P.C), dont le dernier mandat du bureau a été voté le 13 Juillet 2024 au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Ainsi, comme les statuts de la SMPC le stipulent, il est demandé aux collègues souhaitant adhérer en tant que membres titulaires de fournir une copie des diplômes suivants, portant la mention:

Psychologie : Licence,

Psychologie clinique ou psychologie clinique et psychopathologie¹: Master professionnel / Master recherche/ DESS / DEA / CEA (Certificat d'Études Approfondies) / Doctorat.

En ce qui concerne l'adhésion en tant que **membre associé**, il n'est pas demandé de diplôme spécifique. Cependant, des **lettres de recommandation/parrainage, écrites par deux membres titulaires de la SMPC sont indispensables**. À ces lettres, il est possible de joindre des documents complémentaires comme :

- des diplômes de psychologie de toutes spécialités,
- des diplômes d'autres professions.

Par ailleurs, tout étudiante/étudiant en psychologie est également éligible à une adhésion à l'association. Dans ce cas, il est nécessaire de fournir un document officiel de son inscription à un cursus universitaire/scolaire (**attestation de scolarité de l'année en cours**, signé par l'université/faculté/école concernée, **carte d'étudiant**).

En plus des documents précédemment énumérés, il est nécessaire de compléter et signer le formulaire d'adhésion, qui sera également envoyé à la commission responsable de traiter les demandes d'adhésion. Il est à noter que tous les documents envoyés seront informatisés et archivés par le bureau en cours et cédés en fin de mandat au bureau qui lui succédera.

Suite à l'étude du dossier et l'accord de la commission susmentionnée, il sera attendu le versement de la cotisation sur le compte bancaire² de la SMPC.

Une fois la procédure terminée et l'adhésion actée, le nouveau membre sera prié de récupérer sa carte d'adhésion lors d'un séminaire proposé par la SMPC ou d'effectuer une demande de réception par courrier.

Par ailleurs, il est à noter que l'adhésion à la SMPC dure une année à partir du mois de Juillet correspondant à la période de renouvellement du bureau pour le mandat 2024-2027. L'adhésion à l'association doit donc être renouvelée chaque début d'année administrative, comme précédemment décrit, en versant la cotisation correspondante au statut du membre adhérent, sur le compte bancaire de la SMPC :

- 500 dhs pour les Membres Titulaires et Membres Associés,
- 300 dhs pour les Membres Étudiants.

De plus, le délai de règlement de la cotisation s'étend à un mois, après lequel le membre ne sera plus considéré comme faisant partie de l'association.

Pour toute nouvelle adhésion effectuée en cours d'année administrative, il sera mis en place la procédure suivante :

- Pour les nouveaux membres Titulaires et Associés : si l'adhésion s'effectue après les 6 premiers mois de l'année administrative, donc en Janvier, le membre devra une cotisation de 300 dhs au lieu de 500 dhs.
- Pour les nouveaux membres Étudiants : si l'adhésion s'effectue après le 10ème mois de l'année administrative, donc en Mai, le membre se verra dispensé de payer sa cotisation jusqu'au début de l'année administrative suivante.

Cordialement,
La SMPC

¹ Cette liste n'étant pas exhaustive, si d'autres diplômes officiellement reconnus par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et de l'innovation sont envoyés, ils seront étudiés par le bureau de la SMPC.

² Le RIB du compte bancaire de la SMPC sera envoyé avec l'accord de la commission.



BUREAU SMPC:

Présidente:
Kenza Naji

Vice - présidente:
Sakina Sialiti

Vice - président:
Jamal El Ouafa

Secrétaire générale:
Iman Tazi

Secrétaire générale Adjointe :
Meryem El Kasdi

Trésorier:
Adil Ibram

Trésorière Adjointe :
Soukaina Ettoje

Distinction entre Membre Titulaire et Membre Associé :

• Membre Titulaire :

Toute personne qui satisfait les conditions de porter le titre de psychologue clinicien (Diplôme de Master Professionnel en Psychologie Clinique ou équivalent). Ces membres ont le droit de participer aux élections, aux commissions de la société et d'être élus.

• Membre Associé :

Toute personne n'ayant pas les critères des membres titulaires mais désireuses et intéressées de contribuer au développement des missions de la société. Ils peuvent accéder à certaines activités et groupes de travail mais ne peuvent pas être candidats à la constitution du bureau gestionnaire de la société et ne participent pas aux votes. Pour devenir membre associé, il convient d'adresser au Président de la SMPC une demande écrite ainsi qu'une lettre de parrainage de deux membres titulaires de la SMPC.

FORMULAIRE D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

N° CNI :

● Intitulé du Diplôme :

● Obtenu en (date) du :

● Université :

● Numéro d'Equivalence du diplôme (si diplôme étranger) : Obtenue en date du :

● Activité actuelle :

☐ Fonction Publique

Organisme employeur :

☐ Libéral

Adresse :

Numéro d'autorisation d'exercer en libéral délivrée par le Secrétariat Général du Gouvernement :

Ou Autre format d'installation (Patente, Statut Auto-Entrepreneur) :

☐ Autre : précisez :

● Montant de la cotisation :

○ Membres Titulaires et Membres Associés : 500 Dhs

○ Etudiants : 300 Dhs

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Nous vous informons qu'il vous est demandé de fournir à la SMPC vos diplômes supérieurs en Psychologie Clinique, pour valider votre adhésion en tant que Membre Titulaire, vos diplômes supérieurs pour valider votre adhésion en tant que Membre Associé ou votre attestation d'inscription de l'année en cours à l'université/école pour les étudiants.

Date et signature :

NB : Votre signature est un engagement à donner l'autorisation au Secrétariat Général de la SMPC, de procéder à la vérification de l'authenticité de vos diplômes de Psychologie, auprès de l'université/école où vous les avez obtenus.